

PARC NATIONAL DE LA COMOË (Côte d'Ivoire)

Principales pressions :

- Exploitation des ressources forestières
- Pâturage
- Braconnage

Principales menaces :

- Modification du milieu par les feux de brousse récurrents
- Pression démographique
- Pollution chimique par l'utilisation de pesticides par les agriculteurs périphériques au parc

Superficie : 1 149 150 ha

Catégorie IUCN : II

Label International : Patrimoine Mondial

5- Contexte

Où en est-on ?

Acte de création : décret n° 68-81 du 09 fév. 1968

Raisons de classement : Conservation de la grande et moyenne faune et leur habitat

Propriété foncier : Etat

Institution de Gestion :

Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Projets en cours sur le bien naturel :

Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire financé par le FEM sous l'administration de la Banque mondiale.

Limites du Bien Naturel :

Les limites de l'aire protégée sont assez bien connues des autorités de gestion et des résidents voisins, mais elles ne sont pas matérialisées.

Le règlement du bien naturel :

Il existe un règlement intérieur dans lequel les activités autorisées (tourisme de vision, recherche, récréation) et prosrites (toute autre activité humaine) sont clairement définies.

L'application de la loi :

Pas de personnel présent sur le terrain, pas d'activité de surveillance pour le moment.

Inventaires des ressources :

Les données existantes doivent être mises à jour mais il n'y a aucune activité d'inventaire à ce jour.

6- Planification

A quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion :

- Conserver durablement la biodiversité
- Valoriser le tourisme

Configuration de l'AP:

La taille de l'AP est propice à l'atteinte de ses objectifs majeurs de gestion.

Plan de gestion :

Le plan de gestion est en cours d'élaboration.

Plan de travail :

Il n'y a aujourd'hui aucune activité de gestion sur le terrain, mais elles devraient démarrer avec la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

Suivi-évaluation :

Il n'existe pas de système de suivi évaluation.

7- Intrants

De quoi a-t-on besoin

Moyens humains :

Les besoins en personnel sont satisfaits à plus de 50%. La formation d'agents spécialisés (30 à 40) dans la lutte contre le braconnage est prévue avant leur recrutement.

Recherche :

Il y a beaucoup d'activités d'inspection et de recherche, mais elles ne sont pas en phase avec les besoins de gestion de l'aire protégée.

Moyens financiers :

Depuis 2002 le budget est faible, quelques activités sur le terrain sont financées par le Projet MAB-UNESCO, avec des appuis sporadiques de l'OIPR.

8- Processus de gestion

Comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles :

Les pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces ne sont pas considérés.

Gestion du personnel :

Il n'existe pas véritablement un système de gestion du personnel

Gestion du budget :

Le bien ne dispose pas de budget même s'il en est prévu un de la part de l'Etat.

Infrastructures et équipement :

Il y avait du matériel et des installations, mais la plupart ont été détruits pendant la crise. Il ne reste que des bâtiments vétustes sur le site.

Education et sensibilisation :

Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation, mis en œuvre dans le cadre du Projet MAB / UNESCO en collaboration avec le WWF et le projet GEPRENAF mais les résultats ne sont pas encore très satisfaisants. L'avènement du projet Projet MAB/UNESCO a renforcé la coopération avec les populations riveraines par l'organisation de réunions de sensibilisation sur les méfaits du braconnage.

Interaction avec les utilisateurs des terroirs voisins (public et privé) :

Il y a des contacts réguliers entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée, mais la coopération est limitée. Dans le cadre des projets Biodiversité, GEPRENAF et Projet MAB / UNESCO, des contrats ont été établis entre le parc et les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion du bien :

Le cadre de participation des populations aux prises de décisions est créé mais n'est pas encore fonctionnel.

Tourisme :

Des discussions sont en cours avec des opérateurs du secteur touristiques en vue d'une convention de partenariat.

9- Résultats

Qu'a-t-on réalisé ? et qu'est ce qui a changé ?

Accueil visiteurs :

Il n'existe pas d'infrastructure pour l'accueil des visiteurs

Droits et taxes :

Les droits et taxes ne sont plus perçus depuis le début de la crise.

Etats des lieux :

Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques et culturelles sont dégradées. Une étude prévue en 2010 dans le cadre du projet PARC-CI permettra d'avoir des données d'état des lieux actualisées.

Accès :

L'accès à l'aire est difficile à contrôler en raison de son étendue et son ouverture sur le réseau routier national. Il n'y a pas de surveillance à l'heure actuelle.

Retombées économiques pour les communautés :

L'existence de l'aire protégée ne procure pas d'avantages économiques aux populations locales car, jusqu'ici le système de gestion mis en œuvre ne prend pas en compte les préoccupations socioéconomiques des populations. Par ailleurs, le tourisme qui pourrait être une source de revenu pour les populations locales est inexistant à la Comoé.